

Excellence,
Distingués participants,
Chers amis,

D'emblée, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux autorités de la ville de Fès pour la qualité exceptionnelle de l'accueil qui nous a été réservé dans cette magnifique citée réputée centre historique de la diversité culturelle et classée patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

C'est avec émotion que nous avons écouté hier les allocutions de bienvenue de M. Hamid Chabat – Maire de la ville de Fès, et M. M' Hammed Douiri, Président de la région de Fès Boulemane.

Je voudrais remercier le Dr. **Abdelhak Azzouzi** pour m'avoir invité à cette 8^e édition du forum de Fès sur l'Alliance des Civilisation de la diversité Culturelle et du Partenariat Euro-Méditerranéen, sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Mohamed VI et salue ses efforts à la tête du Centre Marocain Interdisciplinaire des Études Stratégiques et Internationales.

Au nom du Président de la République de Djibouti, Son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter les marocaines et les marocains pour l'adoption de la nouvelle constitution et l'ensemble des réformes initiées par sa Majesté le Roi Mohamed VI.

Je voudrais dire ma joie d'être associé à une réflexion collective sur un thème « la Jeunesse et les Défis de la Mondialisation » d'importance cruciale pour le pays que je représente, la République de Djibouti. Cette question est examinée de manière prioritaire par le Gouvernement djiboutien et de son Président en raison principalement de l'évolution démographique que certains des orateurs d'hier ont abondamment évoquée dans leurs présentations. En effet, les jeunes représentent un fort pourcentage, de la population djiboutienne avec toutes les implications qu'une telle réalité génère.

Les défis sont nombreux, ils sont connus et forment l'essentiel des discussions que nous avons eues au cours de ces trois journées de réflexion : employabilité, insertion socioprofessionnelle, accès à l'éducation, à la santé etc...

L'Initiative Nationale de Développement Social lancée par le Président qui est en fait la réorientation immédiate du document de Réduction Stratégique de la Pauvreté vise un double objectif :

- 1) **L'amélioration du bien-être de la population**
- 2) **Une meilleure répartition des fruits de la croissance.**

Elle porte une attention prioritaire à la situation des Groupes les plus vulnérables de la population dont les jeunes, en particulier ceux vivant dans les localités les plus pauvres du monde rural, les quartiers en milieux urbain et péri-urbain. Le Gouvernement a développé un cadre de stratégie de promotion et d'insertion de la jeunesse qui place l'éducation au centre. Il a adopté en 2001 une loi rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, qui a produit des résultats encourageants même si des défis demeurent. Le Ministère de la jeunesse en collaboration avec le Conseil National de la Jeunesse, structure consultative, autonome et représentative des associations, travaillent à l'élaboration de plans d'actions et de solutions créatrices susceptibles de répondre aux besoins des jeunes. Parmi ces initiatives, l'on peut citer la mise en place d'un Service National Adapté, qui a permis à de jeunes djiboutiens de croire en leurs capacités. L'on peut également citer la création d'un Pôle Universitaire en 2000 qui s'est développé en une université à part entière et qui produit chaque année des diplômés djiboutiens.

Le Gouvernement a également multiplié les partenariats avec les pays amis dont le Maroc afin d'accompagner et de former nos jeunes ressortissants. L'accent est mis sur la formation professionnelle et plus particulièrement la formation sur les métiers liés à la mer, qui est un domaine nouveau pour les djiboutiens.

Le Gouvernement a également mis en place le Fonds de Développement Économique qui offre des produits spécifiques aux jeunes, notamment « le crédit jeunes diplômés ». C'est un produit financier complexe composé d'un programme de formation permettant aux jeunes porteurs d'idées entrepreneuriales de se familiariser avec les procédures nationales de création d'entreprises, la gestion d'entreprise ainsi que l'accompagnement dans la phase de démarrage de l'entreprise.

En résumé, nous, à Djibouti, sommes conscients que la jeunesse est notre avenir et qu'il faut, avec détermination, procéder à un examen rigoureux des contraintes économiques et sociales.

Il n'y a pas de raccourci si l'on veut éviter que ce qui est en réalité une dividende démographique ne devienne un désastre comme l'a écrit l'hebdomadaire « The Economist ». Et c'est pour cela que nous attachons une importance particulière à la production d'un savoir scientifique de qualité et de partage d'expériences entre les pays.

Distingués participants,
Chers amis,

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui pour partager quelques réflexions et informations sur une jeunesse en péril dans un pays qui évolue dans le pire des contextes, à l'écart de la mondialisation et je veux parler ici de la Somalie. Nous n'allons pas ici revenir sur les causes qui ont conduit à l'effondrement soudain et brutal de l'État somalien en 1991 et examiner de manière détaillée la lente descente aux enfers de ce pays et de ce peuple qui vit dans la nuit noire et le chaos et qui a fait dire à certains observateurs que c'était « une situation de génocide lent ». Mais je voudrais vous inviter à réfléchir un moment à la situation de ces enfants et cette jeunesse vouée au désarroi, à la désarticulation et à la désorientation, au manque d'éducation, d'accès aux soins et aux services sociaux de base.

Je voudrais vous inviter à penser à l'exploitation par les groupes armés en conflit de ces enfants et de ces personnes qui ne voient d'autres perspectives que l'enrôlement dans les milices.

Le Représentant du Secrétaire Général pour les enfants dans les conflits armés a largement documenté cette situation affligeante.

Les différents groupes armés, hier les chefs de guerre, aujourd'hui les Shebab, ont su profiter de cette situation car ils savent très bien que les enfants sans protection sont exposés à toutes sortes de dangers et des enfants en danger sont des enfants dangereux ! Poussés à s'acharner sur eux-mêmes dans un corps à corps volontariste et auto-destructeur, ils ont poussé leur propre jeunesse dans cette logique infernale.

Al Shabab, un groupe extrémiste, pousse les jeunes somaliens à la radicalisation et a mis en place, selon certains analystes, des techniques efficaces de mobilisation des allégeances et de recrutement par internet.

La Communauté Internationale n'a pas, à ce jour, abordé le problème de manière frontale et décisive et s'est intéressée plus aux symptômes qu'aux causes profondes. L'attention de la Communauté Internationale n'est mobilisée que dans des situations de graves crises. Cependant, la visite cette semaine du Secrétaire Général des Nations Unies M. Ban-Ki Moon et le Président de l'Assemblée Générale envoie un signal rassurant.

La République de Djibouti et son Président, Son Excellence M. Ismail Omar Guelleh, continueront à s'engager auprès de la Communauté Internationale et de tous les pays amis à s'investir durablement dans la résolution de la crise en Somalie.

Distingués participants,
Chers amis,

L'on sait que dans un contexte marqué par une triple crise économique (alimentaire, financière et économique) et qui semble ne plus en finir, l'agitation populaire et les soulèvements que l'on constate sont une large part, en plus de l'exigence de participation politique, la résultante de frustrations nées d'un manque d'opportunités économiques, d'un chômage endémique qui obscurcit l'horizon de populations à fort pourcentage de jeunes.

Nous savons également que l'exercice du droit au développement exige un environnement national et international qui offre aux Gouvernements une marge de décision suffisante pour appliquer des politiques nationales de développement qui répondent aux besoins de leur population.

En effet, la Déclaration sur le Droit au Développement adoptée par l'Assemblée Générale dans sa Résolution 41/28 du 4 décembre 1986, définit le développement comme un « processus global, économique, social qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage des bienfaits qui en découlent ».

La Déclaration, en son article 3, souligne que les États ont le devoir de coopérer les uns avec les autres pour assurer le développement et éliminer les obstacles au Développement. Elle précise en son article 4, une « action soutenue et indispensable pour assurer un développement rapide des pays en voie de développement ».

A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration récente de Madame Christine Lagarde, directrice générale du FMI et qui appelle à contribuer à la promotion de changements positifs dans le monde arabe en s'ouvrant aux exportations en provenance du monde arabe et de l'Afrique du Nord.

Elle invite à placer l'être humain au centre du processus du développement. Donc, pour toutes ces raisons, il nous faudrait la prendre au sérieux mais malheureusement d'anciennes controverses ont refait surface lors de la dernière réunion du Groupe de Travail à composition non limitée et qui a examiné le rapport de la Task Force de Haut Niveau et la marche à suivre en vue de la mise en œuvre du Droit au Développement.